

À LA VEILLE DU PROCHAIN PARTAGE DE LA TÂCHE

L'assemblée syndicale du 16 mars a fait des choix délicats et importants

Dans la vie syndicale, il y a souvent des choix douloureux à faire quand les ressources sont insuffisantes, quand l'institution d'enseignement connaît des difficultés de recrutement dans plusieurs programmes, et quand le gouvernement décrète les conditions de travail de ses employés-es en faisant totalement fi de la lourdeur de leur tâche. Dans un pareil contexte, les débats sur la façon la plus adéquate d'utiliser localement nos maigres ressources sont naturels.

Voilà un peu, en toile de fond, le climat dans lequel s'inscrivait la dernière assemblée syndicale du SPECA, au cours de laquelle deux points à l'ordre du jour ont suscité plus d'attention – et d'implication – de la part de l'assistance: l'avenir du programme de Techniques de transformation des matières plastiques et le renouvellement des lettres d'entente locales.

Les demandes d'admission au 1^{er} tour en Techniques de transformation des matières plastiques se limitant à quatre, situation n'étant pas meilleure qu'au cours des dernières années, il est devenu évident que ce programme demeurera sous le seuil de viabilité quant au nombre d'étudiants inscrits, si les choses n'évoluent pas dans les années à venir. De surcroît, le Collège n'ayant pas obtenu encore toutes les garanties quant au renouvellement pour Plasturgie de l'annexe budgétaire offerte par Québec pour les programmes en difficulté¹, l'exécutif du SPECA a transmis à l'assemblée une analyse des coûts de survie de ce programme pour l'an prochain si aucune aide spécifique n'est disponible et soumis le dossier à l'assemblée pour décision.

À titre exceptionnel et pour une année seulement, sous réserve de la décision de Québec quant au renouvellement de l'annexe budgétaire F-138, l'assemblée syndicale a mandaté l'exécutif pour qu'un maximum de 1 ETC puisse être

puisé l'an prochain dans la masse salariale, pour aider ce programme (en sus de ce que ses inscriptions génèrent selon le mode de calcul défini par le Ministère). Toutefois, et c'est là une donnée nouvelle et significative, l'exécutif a également reçu mandat d'identifier avec le Collège les modalités les plus efficaces d'utilisation des ressources enseignantes rattachées au programme de Techniques de transformation des matières plastiques, y inclus la possibilité de faire des mises en disponibilité en 2006-2007 dans ce programme.

L'ensemble du dossier sera ramené devant l'assemblée syndicale d'ici mars 2007, le temps de constater l'évolution de la situation, mais aussi d'élaborer un plan de relance du programme, plan auquel doivent travailler le département, le Collège, ainsi que le syndicat. La question des préalables requis pour le programme de Techniques de transformation des matières plastiques sera vraisemblablement au cœur des réflexions des parties interpellées par cette relance.

Lettres d'entente locales

L'autre point ayant soulevé un grand intérêt fut le renouvellement de la lettre d'entente locale sur la répartition des ressources. Dans la foulée de la Loi 142 et de l'en-

→

... SOMMAIRE ...

- L'assemblée syndicale du 16 mars a fait des choix délicats et importants 1
- Les syndicats : toujours pertinents ! 3
- 12 avril : manifestation *J'ai jamais voté pour ça* 3
- Les enseignant-es du cégep de Valleyfield choisissent la FNEEQ (CSN) ... 3
- ANNEXE I : Les Lucides et la dette 4
- ANNEXE II : Recommandations adoptées par l'assemblée syndicale ... 5

→ → Suite de la page 1

tente FNEEQ/CPNC du 15 décembre 2005, quelques dispositions importantes devaient être négociées localement et des ajustements devaient en conséquence être apportés à ce document. L'assemblée syndicale du 26 janvier 2006 avait d'ailleurs donné en ce sens des balises très claires à l'exécutif. Par exemple, quant à l'utilisation locale de la fraction des 122 ETC que recevrait le Collège Ahuntsic, l'assemblée syndicale avait mandaté l'exécutif pour qu'il négocie avec l'employeur que la totalité de la somme soit affectée au VOLET 1 de la tâche (soit l'enseignement) de manière à :

- éviter qu'un professeur ait plus de 10 préparations différentes durant une année scolaire ;
- éviter qu'un professeur ait, deux sessions par année, plus de 160 élèves par session ;
- protéger l'emploi des plus anciens précaires du Collège et éviter des mises en disponibilité.

Ces dispositions, ainsi qu'une philosophie générale de gestion des ressources humaines ayant pour objet la protection locale de l'emploi, furent négociées avec le Collège en février 2006 et en mars 2006. Le résultat de ces pourparlers, qui se sont poursuivis jusqu'au 16 mars 2006 inclusivement, a été soumis à l'assemblée. Pour faire une histoire courte, le Collège accepte les demandes syndicales à condition qu'un montant de 0,49 ETC/année soit spécifiquement affecté au recrutement. Ce quantum s'ajoute aux 4,8 ETC/année actuellement dédiés au développement de programmes, dont une part (environ 2,5 ETC pour l'année scolaire 2005-2006) était déjà destinée au recrutement dans les accords régissant l'utilisation de cette ressource. En somme, la solution convenue par les parties confirme l'importance stratégique du dossier recrutement à Ahuntsic, tout en signifiant de façon on ne peut plus claire par ailleurs que c'est sur la ligne de front, soit dans la tâche d'enseignement, que les besoins de ressources additionnelles se font le plus cruellement sentir. L'exécutif recommandait à l'assemblée syndicale la reconduction de nos lettres d'entente (entente générale et entente sur l'aide à la réussite) avec les ajustements négociés.

Cette lecture a été spontanément et massivement partagée par l'assemblée syndicale. Évidemment chacun gardait à l'esprit le caractère ignominieux de la Loi 142 ayant statué sur notre convention collective sans réel ajout de ressources dans le VOLET 1 de la définition de la tâche. N'avions-nous pas en effet espéré, depuis le début des dernières négociations, que la nouvelle lettre d'entente locale sur la répartition des ressources puisse une fois pour toute soula-

ger les problèmes de lourdeur de la tâche d'enseignement que les professeurs vivent depuis plusieurs années, notamment et entre autres :

- le fardeau des corrections écrasantes, pour les professeurs de français et d'autres disciplines devant encadrer plusieurs étudiants ;
- le fardeau constitué par de très nombreuses préparations différentes dans certains départements ;
- le poids sans cesse croissant des activités connexes (c'est-à-dire non incluses dans le calcul de la CI).

Hélas, la Loi 142 en a décidé autrement.

Il est clair que l'injection, au Collège Ahuntsic, de 6,99 ETC (découlant des 122 ETC ajoutés dans le réseau collégial FNEEQ grâce à l'entente sectorielle conclue avec le CPNC) ne règle pas du tout les graves problèmes de surcroît de tâche qui avaient été mis en lumière en 2005 durant nos négociations avec le gouvernement. C'est d'ailleurs une des principales raisons pour lesquelles l'assemblée syndicale du SPECA du 26 janvier 2006 avait rejeté cette entente ainsi que le simulacre de négociation qui l'avait entourée. Mais sur la lettre d'entente locale relative à la répartition des ressources, l'assemblée syndicale du 16 mars 2006 a largement approuvé le fruit des négociations entre le SPECA et le Collège. Il en a été de même de la lettre d'entente sur l'aide à la réussite.

Autres points

Signalons brièvement les deux autres éléments dont l'assemblée syndicale a pu disposer, soit le plan d'action consolidé FNEEQ-CCSPP (plan qui lui a été brillamment présenté par nul autre que le vice-président de la FNEEQ en personne, Jean Trudelle) ainsi que l'entente Fédé/Fédé sur les matières de négociation locale prévues à la Loi 37 (entente conclue entre la FNEEQ et la Fédération des cégeps). D'une part, l'assemblée a adopté ledit plan d'action et d'autre part elle a «reçu», sans grand enthousiasme, l'entente Fédé/Fédé. Tous ces documents sont évidemment disponibles au local G-1140. La liste des recommandations adoptées figure en annexe II du présent SPECA-HEBDO.

1. Annexe F-138 (devenue S-026) qui permet, à certaines conditions très précises, de maintenir «sur le respirateur artificiel» un certain nombre de programmes en grave difficulté de recrutement un peu partout à travers la province.

Les syndicats : toujours pertinents !



Les unions qu'ossa donne, demandait Yvon Deschamps personnifiant un employé servile et convaincu par les arguments de son patron qui lui assure que les syndicats n'ont aucune utilité. Ce monologue, écrit en 1969, suivait une importante vague de syndicalisation dans le secteur public et de grandes luttes qui ont permis à des milliers de travailleuses et de travailleurs de se faire enfin respecter par leur patron.

Si cette question demeure d'actualité, c'est qu'il s'en trouve plusieurs, encore aujourd'hui, pour remettre en question leur rôle dans notre société. En votant unilatéralement une armada législative pour diminuer la force et le rôle des syndicats (fusion et réorganisation des syndicats dans la santé et les services sociaux, facilitation de la sous-traitance, décret) le gouvernement Charest démontre que les travailleuses et les travailleurs organisés dérangent ses plans. Il tente de les dompter pour mener à bien ses visées néolibérales en refilant à ses amis, marchands et financiers, le contrôle des services publics et, plus largement, en ratatinant le rôle de l'État à ses fonctions les plus primaires.

D'ailleurs, si les unions ne donnaient rien, pourquoi diable les Wal-Mart et tous les McDonald leurs mèneraient une bataille aussi féroce ? Dans la santé et les services sociaux, l'éducation et les services gouvernementaux, ils sont nombreux les gestionnaires, les administrateurs et les directeurs pour trouver que les conventions collectives sont bien trop lourdes et que s'ils avaient les coudées franches, ça marcherait donc bien mieux. Accorder des postes arbitrairement, allonger de façon indue les heures de travail, sans la rémunération correspondante, décider des vacances ou priver de congés, sont des pratiques courantes dans le secteur privé non syndiqué.

Quels seraient les ratios élèves/enseignants dans les cégeps sans les syndicats ? Dans quel état seraient nos services de santé et d'éducation si les syndicats ne tentaient pas d'empêcher les privatisations et la soustraction ? Sans les syndicats, les fardeaux de tâche pèseraient bien davantage sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Historiquement, les syndicats ont été d'importants acteurs de changement en contribuant à l'édification des réseaux de services publics de grande qualité et accessibles à tous les Québécois. Au Québec, comme ailleurs, la vitalité des syndicats demeure le baromètre de la vie démocratique. En les affaiblissant, on favorise l'arbitraire.

COLLEGE VALLEYFIELD

Les enseignantes et les enseignants optent pour la FNEEQ (CSN)

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) est heureuse d'accueillir un nouveau syndicat. En effet, à la suite d'un vote par référendum organisé au cours des derniers jours, c'est une majorité d'enseignantes et d'enseignants du collège de Valleyfield qui ont opté de se désaffilier de la Fédération autonome du collégial (FAC) et ont choisi de s'affilier à la FNEEQ (CSN).

Bernard Dupuis, président du syndicat des enseignantes et des enseignants du collège de Valleyfield, souligne que ce vote est le résultat d'une réflexion qui avait cours depuis plusieurs mois parmi les membres. « Considérant le peu de perspectives offertes par le type de syndicalisme pratiqué par la FAC, en dépit des espoirs qui avaient présidé à sa naissance et qui ne se sont pas concrétisés, les membres de notre syndicat ont choisi de s'affilier à la FNEEQ (CSN) afin de créer de nouvelles solidarités tout en conservant l'autonomie du syndicat » précise Bernard Dupuis.

Ronald Cameron, président de la FNEEQ (CSN), salue la décision des membres du syndicat des profs du collège de Valleyfield. « Cette décision est importante pour le syndicalisme enseignant dans les cégeps. Nous croyons que la décision des enseignantes et des enseignants de Valleyfield est liée au travail mené par la FNEEQ (CSN) depuis plusieurs années et nous nous engageons à persévérer dans notre volonté de développer une pratique syndicale rassembleuse. »

Le regroupement cégep de la FNEEQ (CSN) regroupe donc dorénavant 36 syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégep.

En l'an 3 après J. C.

Parce qu'il est juste et nécessaire de radier, à la veille du 3^e anniversaire de l'élection du gouvernement Charest, qu'on n'a jamais voté pour...



Des PPP et des privatisations : ponts, hôpitaux, parcs nationaux... tout y passe !
Des décrets au lieu des négociations.
Le démantèlement de l'État, de notre système de santé et de nos services publics.
De multiples augmentations de tarifs (dont 4 à Hydro-Québec !).
La vente du Québec aux amis du régime.

MANIFESTATION

Mercrredi, le 12 avril 2006

Vous êtes invité-es à un circuit guidé :
« Sur les chemins du pouvoir I »

Rassemblement et animation à 17 h
devant les bureaux du premier ministre à Montréal
2001, McGill College
(métro Peel)
départ de la marche à 17 h 30

Organisé par la Coalition
J'ai jamais voté pour ça !

